Le CSARR bien le comprendre pour bien l'utiliser

La Lettre et l'Esprit

Introduction et plan de la session

- 1) Rappel des chapitres précédents
- 2) Les dix commandements du CSARR
- 3) Repérage des manques
- 4) Difficultés spécifiques

1) Rappel des chapitres précédents (source ATIH)

Date de mise en œuvre du CSARR : 1er juillet 2013 (caractère obligatoire)

Programme national de formation organisé de juin à décembre 2012 Objectif :

formation au CSARR de tous les établissements ayant une activité SSR

Formation de formateurs, et démultiplication régionale Résultats : 2400 formés / 1700 établissements

Janvier 2013 : utilisation par les établissements de l'ENC

Juillet à décembre 2013 : phase de montée en charge double codage CDARR / CSARR autorisé

Arrêt d'utilisation du CDARR : 1er janvier 2014

Janvier 2015 : 199,9% destactes de BR Godés en CSARR

Le CSARR ...
C'est quoi ?
(source ATIH)

Le CSARR est....

Un catalogue de description des actes de rééducation, de réadaptation, de réentrainement, d'information, d'apprentissage... reçus par les patients en SSR

Mais n'est pas un outil de description pour

Comptabilité analytique
Gestion des effectifs
Description des actes de soins infirmiers

L'Acte Global 1 (source ATIH)

- chacun des libellés est élaboré dans le but de décrire un acte dans l'intégralité de sa réalisation
- l'acte inclut implicitement toutes les actions élémentaires qui concourent habituellement à son achèvement
- d'une manière générale, on ne doit jamais décomposer un acte en codant chacune de ses actions élémentaires.
- Un seul code suffira dans la grande majorité des cas à signaler l'exécution d'un acte pour une séance donnée.
- un utilisateur doit coder l'acte réalisé dans le respect du principe d'acte global
- lorsqu'un acte global comporte une action décrite par ailleurs en tant que telle dans le CSARR, il est interdit de coder celle-ci en sus de l'acte global.

La notion de l'acte global ne veut pas dire coder un seul acte pour tout le séjour Chaque séance correspondant à un acte est codée par le professionnel qui la réalise

L'Acte Global 2 (source ATIH)

- Codage exact de l'acte réalisé
 - le code recueilli est celui du libellé dont l'intitulé correspond à la description de l'acte effectué
 - le codage « par assimilation » d'un acte non inscrit dans le CSARR est interdit.
 - En l'absence de libellé correspondant aux critères techniques de l'acte réalisé : impossibilité formelle de coder son acte
- Codage de l'acte finalement réalisé
 - l'acte exécuté est apprécié à la fin de sa réalisation complète
 - lorsqu'il ne correspond pas à l'acte initialement prévu :
 - interruption de la prise en charge
 - impossibilité technique
 - état du patient

Codage : acte réellement pratiqué

2) Les dix commandements du CSARR

- Avoir la version réglementaire à jour
- Lire attentivement et comprendre la première partie
- Lire très attentivement toutes les notes d'introduction de la seconde partie
- Ne pas se contenter de lire les libellés des actes RR, mais aussi les actions élémentaires
- Se réunir par discipline
- Vérifier les décrets de compétences
- Ne pas faire de communautarisme professionnel dans l'élaboration des thésaurus
- Se réunir en multidisciplinaire
- Elaborer des protocoles de prise en charge du patient
- Intégrer l'esprit du CSARR

- Qui fait quoi ?
- Qui a le droit de le faire ?
- Comment prendre un patient en charge en équipe pluridisciplinaire ?
- Comment rendre compte et valider la prise en charge ?

- Qui fait quoi ?
- Chaque rééducation/réadaptation fait l'objet d'un projet thérapeutique
- Chaque projet thérapeutique est défini par le médecin lors d'une réunion pluridisciplinaire
- Chaque rééducation est prescrite par le médecin

- Qui a le droit de le faire ?
- Chacun code en fonction de la prescription médicale et de son décret de compétences
- Ne pas confondre ce qui fait partie du métier et ce qui peut se coder :

ex : l'examen clinique du médecin et les évaluations

ex : les professionnels ne codent pas les staffs, ceux-ci sont compris dans l'acte

ex : une soignante ne peut pas coder une séance de rééducation à la marche parce qu'elle a fait marcher un patient dans le couloir

- Comment prendre un patient en charge en équipe pluridisciplinaire ?
- La participation de plusieurs professionnels à la prise en charge d'un patient implique que le codage de l'acte soit réalisé par <u>un des</u> <u>professionnels</u>
- Ex : La synthèse pluridisciplinaire ZZC+221 : c'est le médecin qui la code en y ajoutant le nombre de professionnels ayant participé à l'acte

- Comment rendre compte et valider la prise en charge ?
- Pour chaque acte codé, une trace de la prise en charge doit être mentionnée et retrouvée dans le dossier médical (art R1112 du CSP)

• ex : bilan kinésithérapeutique pour les évaluations, grilles de mesure pour les troubles psychologiques...

Comment s'y prendre?

- Analyser dans un premier temps le nombre d'actes du thésaurus choisi avec le nombre réel d'actes codés sur une période
- Faire des immersions sur les plateaux pour comprendre et améliorer le codage

Identifier les défauts de saisie récurrents :

- Plateaux techniques avec faible activité / activité en baisse
- Actes réalisés dont le codage est omis

Evaluation initiale sans évaluation finale

➤ Lien avec la clinique

QAQ+198, QAQ+093, QAQ+067 / QZQ+255, QZQ+104, QZQ+186, Apprentissages

Former tout nouveau personnel dès son arrivée

 Identifier les personnels ayant bénéficié de formations spécifiques les autorisant à déclarer leur activité

 Réunir les équipes une à plusieurs fois par an pour analyser leur activité et noter ce qui leur manque

- Remonter les difficultés rencontrées sur le site nomenclatures-de-sante@atih.sante.fr
- Lutter contre les habitudes de codage :
 - Un professionnel ne mémorise pas plus de 5 actes
 - ➤ Risque de codage par assimilation
 - Perte de précision

 Faire la différence entre ce qui fait partie du métier et ce qui peut être codé

- Les médecins peuvent coder :
- les entretiens : ZZR+079, ZGT+031, ZFT+114
- Peu d'actes de rééducation et d'évaluation hormis le fardeau de l'aidant ZGQ+185, et la qualité de vie ZFQ+112 : ils privilégieront la CCAM

Ex : PCQ+179 Quantification de la force musculaire avec appareil PEQP003 Mesure de la force, du travail et de la puissance musculaire de 1 ou 2 articulations, par dynamomètre informatisé et motorisé

 Les autres professionnels de rééducation doivent coder à partir d'une prescription une évaluation initiale, leurs actes de rééducation et une évaluation finale.

 Les soignants n'utilisent que quelques actes des chapitres 10 et 11 et la douleur du patient non communiquant ANQ+179

- Ne pas coder un acte isolé avec un acte global dont le libellé fait partie d'une des actions élémentaires
- Ex : ne pas coder
- PZE+057 Séance de massage avec le MKR+126 ou le ZFR+111
- PZL+212 Mise en place de dispositif générateur d'agent physique à visée thérapeutique avec les actes commençant par LHR+146 si celui-ci a été réalisé <u>avec</u> la mise en place de dispositif générateur d'agent physique à visée thérapeutique
- PBR+256 Mobilisation articulaire passive avec le ZFR+111

Faire comprendre la différence entre

- Réalisation « fractionnée » d'un acte

Séance réalisée en deux temps au cours d'une même journée

1 réalisation

- 2 réalisations quotidiennes

Séances réalisées dans leur intégrité, plusieurs fois au cours d'une même journée

 La synthèse pluridisciplinaire ZZC+221 : elle frustre beaucoup de professionnels mais rien ne les empêche de coder un entretien avec l'entourage ZGT+031

Eviter l'amalgame avec le staff hebdomadaire

Les modulateurs
 avec une liste modulée pour chaque acte

Les extensions documentaires

Nécessaires car ils permettent une analyse dans le but de financer des plateaux techniques

Nombre de patients à renseigner pour les actes réalisés en

Individuel non-dédié

(fluctuant constamment au cours de la séance, d'une réalisation à une autre)

Ou en

Collectif

(constant pour une séance donnée)

Rappel des grands principes en guise de conclusion

- Thésaurus professionnels
- Protocoles de prise en charge
- Respect des décrets de compétences
- Encadrement et formation soutenus des intervenants